



Partie réservée au ministère

Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Entré le

21 MAI 2021

99516

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Projet lié à la gestion d'un site, à la mise en œuvre d'un plan d'action ou à des espèces protégées

Références

Maître d'ouvrage

Nom : SICONA-Centre Prénom :
N°, rue : 12, rue de Capellen
Code postal : 8939 Localité : Olm
Téléphone : 26303649
Email : maurice.probst@sicona.lu

Bureau
(d'architecture, d'études)

Nom :
N°, rue :
Code postal : Localité :
Téléphone :
Email :
V/référence :

Situation géographique

Commune : Redange-sur-Attert
Section : Redange
N° parcelle(s) cadastrale(s) : 102/5784; 131/5703; 169/5110; 149/4869
Lieu-dit : Grand-Rue, rue de Beckerich

Description du projet

Désignation exacte : mise en place d'un sentier pédestre
Zone protégée concernée : Natura2000 LU0001013 et Natura2000 LU0002014

Plan d'action / habitat concerné: /

Mesure du plan de gestion / habitat concerné par le projet: /

Description précise :

Le présent projet a pour but la mise en place d'un sentier pédestre d'une longueur de 188 mètres et d'une largeur de 180 cm. Ce sentier en question complètera le tronçon, sollicité et accordé dans l'autorisation mentionnée sous « 89933 CG/mow ».

Mesures projetées:

1. Mise en place d'un sentier pédestre d'une longueur de 188 mètres et d'une largeur de 180 cm. Le sentier pédestre projeté sera composé d'une couche de graviers (grès de Luxembourg, calibre 0/45, couche de 30cm) et d'une couche de 2 cm de matériel fin.
2. Mise en place d'une clôture URSUS le long du chemin projeté.
3. Mise en décharge autorisée du matériel d'excavation.
4. Enlèvement d'une haie sur une surface d'environ 10m².
5. Broyage d'une surface de 28 ares, adjacente au sentier en question et composé majoritairement de ronces, afin d'y établir une prairie, pâturée de façon extensive. Cette mesure se déroulera en dehors de la période de reproduction de l'avifaune, c'est-à-dire entre début octobre et fin février.

Liste des pièces à joindre à la demande (toutes les pièces en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait de la carte topographique avec indication du lieu d'implantation du projet (échelle 1:20'000)
- Un extrait cadastral de la parcelle d'implantation datant de **moins de trois mois** (1:2500)
- Extrait du plan de gestion dûment approuvé ou du plan d'action publié
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

+ En cas de projet affectant un biotope article 17

- Une identification précise des biotopes protégés, des habitats d'intérêt communautaire et des habitats des espèces d'intérêt communautaire pour lesquelles l'état de conservation a été évalué non favorable élaborée par une personne agréée

+ En cas de projet affectant une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement (art. 20 et 21)

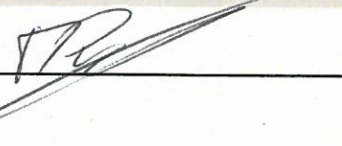
- Une identification précise d'une ou des espèce(s) végétale(s)/animale(s) protégée(s) particulièrement élaborée par une personne agréée (et le cas échéant une étude de terrain)
- Le cas échéant, une identification précise reprenant les mesures d'atténuation anticipées (Mesures CEF - art. 27)
- Une copie de la convention dûment signée relative aux mesures d'atténuation anticipées valable pour une durée de 25 ans

Lieu, date et signature

Olm

, le 05/05/2021

Signature :



Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg